

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

COMMUNE DE LE PLESSIS AUX BOIS

PROJET D'ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par arrêté n° 02-2021, Il sera procédé à une enquête publique sur le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Le Plessis Aux Bois.

Le dossier du projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé préalablement à l'ouverture de l'enquête publique par le commissaire enquêteur, seront déposés à la Mairie de Le Plessis Aux Bois et mis à la disposition du public du mardi 09 février 2021 au vendredi 12 mars 2021 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

M. Gilles de SORBIER de POUGNADORESSSE, a été désigné commissaire-enquêteur titulaire par Monsieur le vice-président du tribunal administratif de Melun.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme en version papier et en version dématérialisée (<http://www.le-plessis-aux-bois.fr/>), et consigner ses observations et/ou propositions sur le registre d'enquête pendant les horaires d'ouverture habituels de la mairie et pendant les permanences du commissaire enquêteur ou, les adresser par écrit à Monsieur le Commissaire enquêteur à la Mairie de Le Plessis Aux Bois :

Monsieur le commissaire enquêteur
Procédure d'enquête publique
Mairie : 16 rue Neuve 77165 LE PLESSIS AUX BOIS

Chacun pourra également adresser par mail ses observations et/ou propositions à :

- l'adresse du registre dématérialisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/2317>
- l'adresse e-mail associée : enquete-publique-2317@registre-dematerialise.fr

Le commissaire enquêteur recevra le public à la Mairie de Le Plessis Aux Bois :

- Le mardi 09 février 2021 de 14h à 17h
- Le mercredi 24 février 2021 de 9h à 12h
- Et le vendredi 12 mars 2021 de 14h à 17h

Toute information complémentaire pourra être demandée en mairie de Le Plessis Aux Bois, et toute personne pourra obtenir à ses frais, communication du dossier.

A l'issue de l'enquête publique qui sera close le vendredi 12 mars 2021 à 17h00, le commissaire enquêteur disposera d'un délai maximum d'un mois pour rendre son rapport et ses conclusions motivées. Ils seront tenus à la disposition du public pendant un an, dès qu'ils seront transmis en Mairie. Le projet d'élaboration, du P.L.U. sera soumis à l'approbation du conseil municipal.

Fait à Le Plessis Aux Bois, le 19 janvier 2021

Le Maire,
Cyril PROFFIT



NE PAS ENLEVER OU RECOUVRIR AVANT LE 13 MARS 2021